



Procès-verbal de la première assemblée ordinaire de l'année 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch, tenue le jeudi 28 janvier 2021, à 18h30, en ligne sur la plateforme Zoom.

PRÉSENCES

Mmes	Véronique Chabot	Trésorière (2021)
	Lise Côté Comeau	Administratrice (2022)
	Frédérique Lavoie	Présidente (2021)
MM.	Patrick Charette	Administrateur (2021)
	Pierre Maheux	Administrateur (2021)
	Philippe Morissette	Administrateur (2021)

AUTRES PRÉSENCES

Mme	Pascale Laliberté	Secrétaire de rédaction
MM.	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal (membre non-votant)
	Daniel Leclerc	Ville de Québec, conseiller en consultations publiques

ABSENCE

MM.	Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)
	Louis-H. Campagna	Administrateur (2021)

Outre les noms mentionnés ci-dessus, 7 personnes assistaient à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

21-01-01	Ouverture de l'assemblée	18 h 35
21-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 36
21-01-03	Présences des administrateurs, conseiller et soutien	18 h 37
21-01-04	Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2020	18 h 38
21-01-05	Fonctionnement interne du conseil de quartier	18 h 39
	<ul style="list-style-type: none">• Démission de Charles Zinser• Nomination d'un secrétaire• Mise à jour du registre des entreprises• Tenue de l'AGA le 28 avril et président d'élection	
21-01-06	Trésorerie	18 h 45
	<ul style="list-style-type: none">• État des revenus et dépenses• Secrétariat de rédaction• Chèques à émettre	
21-01-07	Présentation invitée du RAIQ et discussion sur l'enjeu de l'itinérance	18 h 50
21-01-08	Période d'interaction avec le conseiller municipal	20 h 00
21-01-09	Mention des correspondances et représentations passées	20 h 35
	<ul style="list-style-type: none">• Autoroute Laurentienne• Laurentia• Consultation pour la vision de la mobilité active• Consultation de la Ville pour l'ancien édifice Sears (Vanier)	
21-01-10	Enjeux ponctuels et comités	20 h 50
	<ul style="list-style-type: none">• Table Littoral Est• Station du Parvis et vandalisme• Piste cyclable de la rue Dupont• Patinoire• Comité chantier• Autres	
21-01-11	<ul style="list-style-type: none">• Questions et commentaires du public	21 h 05
21-01-12	Varia	21 h 25
21-01-13	Levée de l'assemblée	21 h 30

**Les heures indiquées varient*

21-01-1 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée du Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR) débute à 18h36. La présidente mentionne que la rencontre est enregistrée.

21-01-2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA21-01-01

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Patrick Charette, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la première assemblée ordinaire du 28 janvier 2021 du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

21-01-3 Présences des administrateurs, conseillers et soutien

21-01-4 Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2020

RÉSOLUTION CA21-01-02

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Véronique Chabot, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

21-01-5 Fonctionnement interne du CQSR

- Démission de Charles Zinser

L'administrateur Charles Zinser a remis sa démission au CQSR.

- Nomination d'un secrétaire

RÉSOLUTION CA21-01-03

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU de nommer Pierre Maheux pour le poste exécutif de secrétaire du Conseil de quartier Saint-Roch et signataire des effets bancaires.

Adopté.

- Mise à jour du registre des entreprises

RÉSOLUTION CA21-01-04

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Lise Côté Comeau, IL EST RÉSOLU de nommer Daniel Leclerc pour faire la déclaration de mise à jour courante ou annuelle au registraire des entreprises du Québec.

Adopté.

- Tenue de l'AGA le 28 avril et président d'élection

RÉSOLUTION CA21-01-05

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Lise Côté Comeau, IL EST RÉSOLU que l'assemblée générale annuelle des membres se tiendra le 29 avril 2021 à 19h. Le lieu sera déterminé plus tard.

Adopté.

21-01-6 Trésorerie

- État des dépenses et revenus

Le montant dans le compte du CQSR en date du 28 janvier est de 3247\$. De ce montant, 1500\$ provient du fond de fonctionnement. Le reste de l'argent est alloué à des projets citoyens en cours, soit le café réparation et le projet de jardinage communautaire de l'école primaire des Berges géré par M. Desmarais. Les factures pour ce dernier projet n'ont pas encore été réclamées.

- Demande de budget de fonctionnement rétroactif

RÉSOLUTION CA21-01-06

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque à recevoir de 340\$ dans le budget de fonctionnement (160\$ pour l'année 2018 et de 180\$ pour l'année 2019) tel que décrit dans les états financiers de 2019;

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier Saint-Roch DEMANDE à la ville un remboursement rétroactif à la ville de 340\$ pour son fonctionnement.

Adopté.

- Demande de budget de fonctionnement complémentaire pour 2021

RÉSOLUTION CA21-01-07

CONSIDÉRANT QUE les deux dernières fois que le CQSR a demandé des budgets d'initiatives de 175\$ et 300\$ le directeur de l'interaction citoyenne M. Martin Lefebvre, a demandé, par l'entremise de M. Daniel Leclerc conseiller en consultations publiques, que le Conseil de quartier Saint-Roch paye ces montants à même le budget de fonctionnement et que la ville compenserait le déficit au besoin;

CONSIDÉRANT la faible fréquence des assemblées du CQSR permettant de déposer une demande de complément du budget de fonctionnement ainsi que les délais de traitement administratifs pour l'approbation, l'émission du chèque, la transmission du chèque au C.A., et le dépôt dudit chèque;

CONSIDÉRANT QUE le fait que la dépense de 175\$, pour la conférence lors de l'AGA en avril 2019 ait été avancée avec l'argent de fonctionnement, a causé un manque de fonds et des frais non prévus de 45\$ quelques mois plus tard en fin d'année financière 2019;

CONSIDÉRANT la réception du chèque de budget de fonctionnement de 1500\$ pour 2021 reçu en décembre 2020 et déposé en janvier 2021;

CONSIDÉRANT que, selon les calculs prévisionnels du budget de fonctionnement de 2021, un montant de 1500\$ est insuffisant pour couvrir les frais de fonctionnement prévus;

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier Saint-Roch DEMANDE à la ville un montant complémentaire de 500\$ pour son fonctionnement de l'année financière 2021.

Adopté.

- Demande d'augmentation du budget annuel

RÉSOLUTION CA21-01-08

CONSIDÉRANT QUE le CQSR a demandé, par résolution il y a trois ans en janvier 2018, l'augmentation de son budget de fonctionnement annuel à 2000\$ et que la ville n'a pas donné suite à cette demande d'ajustement en maintenant ce montant à 1500\$;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 10 ans le budget annuel de fonctionnement du CQSR accordé par la ville n'a pas été augmenté;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de fonctionnement liées au secrétariat de rédaction des assemblées publiques sont passées de 75\$ à 105\$ par procès-verbal en 10 ans;

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier Saint-Roch DEMANDE à l'administration municipale d'augmenter le budget de fonctionnement du Conseil de quartier Saint-Roch à 2000\$ par année afin de permettre le fonctionnement du conseil de quartier, faute de quoi il sera envisagé de réduire le nombre d'assemblées publiques par année.

Adopté.

- Secrétariat de rédaction

Considérant la difficulté à trouver des secrétaires fiables et qui font du travail de qualité, que les assemblées du CQSR couvrent plusieurs sujets et durent en moyenne trois heures, soit plus que la majorité des réunions des conseils de quartier sur le territoire de la Ville de Québec et que conséquemment ces temps de réunions influent sur le temps nécessaire pour rédiger les procès-verbaux, il a été décidé d'augmenter la rétribution du secrétaire pour la rédaction des procès-verbaux.

RÉSOLUTION CA21-01-09

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉE PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU de payer 105 dollars par mois pour la rédaction des procès-verbaux des assemblées publiques de 2021.

Adopté.

- Chèques à émettre

RÉSOLUTION CA21-01-10

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch paie à Mme Pascale Laliberté un montant de 105 dollars pour la rédaction du procès-verbal du 28 janvier 2021 sur dépôt du document.

Adopté.

21-01-7 Présentation invitée RAIQ

Madame Odette Gagnon, citoyenne de Saint-Roch et organisatrice communautaire au Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIQ), présente le rôle du RAIQ dans la région de Québec ainsi que les services offerts par l'organisme. Elle aborde également les principaux enjeux touchant le phénomène d'itinérance.

Le RAIQ a pour mission de regrouper, animer, mobiliser, soutenir et représenter les organismes communautaires autonomes œuvrant auprès des personnes en situation ou à risque d'errance et d'itinérance de la région de Québec.

Les buts et les objectifs du regroupement sont les suivants :

- Promouvoir et défendre les droits et les intérêts collectifs des personnes en situation ou à risque d'errance et d'itinérance
- Opérer un réseau d'échange d'information et d'entraide composé des organismes qui œuvrent auprès des personnes en situation ou à risque d'errance et d'itinérance
- Promouvoir les intérêts de ses membres auprès d'associations similaires, d'organismes gouvernementaux et publics, ainsi qu'auprès de la population
- Sensibiliser, éduquer et contribuer à l'augmentation des connaissances face aux réalités des personnes en situation ou à risque d'errance et d'itinérance
- Proposer des actions qui contribueront à la prévention et à la diminution du phénomène de l'itinérance et qui favoriseront l'inclusion sociale des personnes en situation ou à risque d'errance et d'itinérance
- Favoriser la participation et l'appropriation du pouvoir d'agir des personnes en situation ou à risque d'errance et d'itinérance dans les activités de l'organisme (source : <http://www.raiq.org/index.php/raiq>)

Le RAIQ chapeaute 40 organismes communautaires offrant diverses ressources aux personnes en situation d'itinérance. Il est l'interlocuteur privilégié avec le gouvernement pour les sujets touchant l'itinérance dans la région de Québec.

Présentement, l'accessibilité au logement est un enjeu important dans la Ville de Québec. Il y a plusieurs services d'hébergement d'urgence, mais il est moins aisé de trouver des

programmes de logements abordables avec service d'accompagnement ou de réinsertion. Dans le quartier Saint-Roch, la situation est la suivante :

- Les refuges d'urgence sont pleins
- Les drops-in pour que les gens arrivent à n'importe quelle heure de la journée éprouve des difficultés à offrir des services continus
- Les places chaleureuses sont fermées et les personnes en situation d'itinérance ont besoin d'endroits pour se réchauffer
- Le sous-sol de l'église Saint-Roch est ouvert pour socialiser, manger et avoir accès à des douches
- Le CIUSS a ouvert des logements temporaires d'urgence avec plus soutien d'intervenants communautaires

D'autre part, l'administrateur Patrick Charrette mentionne Les personnes se sentent piégées par les ressources offertes. Elles n'obtiennent pas le référencement nécessaire pour être dirigées vers d'autres ressources et n'obtiennent pas réponse à leurs besoins.

Odette Gagnon reconnaît qu'il y a des angles morts dans l'organisation des services. Il faudrait une plateforme pour échanger entre les différents acteurs. Il y a des ponts à faire entre les ressources parce que les personnes ont plusieurs besoins.

L'administratrice Véronique Chabot mentionne qu'un comité va être formé. Des demandes et des résolutions pourront être formulées à la Ville et aux gouvernements provincial et fédéral. Cela permettra d'encourager la collaboration entre les divers acteurs du milieu.

En dernier lieu, la fermeture des deux stations chaleureuses du quartier Saint-Roch est discutée. Odette Gagnon explique qu'il y a eu des bris dans un contexte où il n'y avait pas d'accès à des locaux ou des cafés. Le foyer a été utilisé pour réchauffer de la nourriture et sécher des vêtements. Le feu permettait également aux intervenants communautaires d'avoir accès plus facilement aux personnes en situation d'itinérance.

Alexandre Allard de l'organisme l'Engrenage ajoute que la situation actuelle complexifie la situation. La situation sanitaire rebute certaines personnes à aller dans les centres d'hébergement d'urgence. De plus, certaines personnes ne répondent pas aux critères des centres d'hébergement d'urgence alors que d'autres s'excluent d'elles-mêmes. Ainsi, les places chaleureuses étaient une alternative à ces endroits et c'est un des seuls lieux où on tolérait leur présence dans l'espace public. Enfin, il confirme que les places chaleureuses sont un point facile de contact avec les personnes en situation d'itinérance pour les intervenants communautaires.

Le conseiller municipal Pierre-Luc Lachance partage sa position sur le sujet. Il est déçu par la décision de la Ville. Il a essayé de faire en sorte que les stations chaleureuses restent. Finalement, les chaises ont pu rester, mais les feux ont été démontés. Pierre-Luc précise que le problème a été les actes de vandalisme au niveau du propane et l'apport en éléments à être brûlés. Les services de pompier ont demandé l'arrêt du service. Une demande a été formulée aux travaux publics pour qu'il y ait un nouveau modèle d'installation. Il est peu probable que les services réouvrent d'ici la fin de l'hiver 2021, mais de nouveaux types d'installations seront considérés pour l'avenir.

L'administratrice Frédérique Lavoie se demande s'il pouvait y avoir des alternatives de sensibilisation pour éviter le vandalisme. Pierre-Luc Lachance a demandé qu'il y ait des

affichages d'utilisation sécuritaire et de partage des espaces. L'administrateur Pierre Maheux propose de chauffer les stations chaleureuses à l'électricité.

L'enjeu des stations chaleureuses et l'importance d'avoir des espaces publics conviviaux avec un mobilier urbain fonctionnel et sécuritaire dans le quartier est important pour le CQSR. Une demande pour remettre les deux places chaleureuses du quartier Saint-Roch est faite.

RÉSOLUTION CA21-01-11

CONSIDÉRANT la discussion citoyenne sur l'enjeu de l'itinérance dans le quartier, avec la participation du RAIQ et de l'Engrenage, lors de l'assemblée publique du CQSR;

CONSIDÉRANT QUE depuis le retrait des deux stations chaleureuses dans le quartier les personnes en situation de vulnérabilité pour se loger n'ont plus d'endroit extérieur pour se réchauffer;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes en situation d'itinérance ne peuvent pas fréquenter les ressources communautaires du quartier, soit parce qu'elles ne se sentent pas à l'aise ou à leur place, ou ne sont pas admises selon les critères, soit les consignes sanitaires interdisant les rassemblements intérieurs les empêchent d'y aller;

CONSIDÉRANT QUE les deux stations chaleureuses, du point de vue des ressources communautaires, permettent une prise de contact plus facile avec les personnes marginalisées pour les rejoindre et leur offrir du soutien;

CONSIDÉRANT le témoignage des personnes en situation de vulnérabilité comme quoi ces deux stations chaleureuses sont les rares espaces qu'elles peuvent fréquenter avec aisance et sans peur de regards de jugement;

CONSIDÉRANT que les stations chaleureuses sont fréquentées par des personnes en situation de vulnérabilité, mais aussi par des familles, des personnes seules, des passants, ce qui favorise la mixité sociale et le vivre-ensemble et aide à briser l'isolement au cœur d'un quartier où beaucoup de gens sont seuls, et à un moment critique (pandémie) où la plupart des personnes sont psychologiquement impactées par les mesures de confinement et le manque de contact social;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité liés à l'utilisation de combustible dans un lieu public et les enjeux de vandalisme à ces deux endroits particuliers dans la ville;

CONSIDÉRANT l'ingéniosité des personnes du service d'ingénierie à la ville qui pourraient développer rapidement une solution adaptée et créative pour réinstaller les foyers de manière sécuritaire;

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier Saint-Roch DEMANDE aux instances suivantes de la Ville de Québec:

- La Division du développement durable du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (SPAÉ);
- Le Service de protection contre l'incendie de Québec;
- L'Arrondissement la Cité-Limoilou, et;

- Le Service des Loisirs, sports et vie communautaire,

DE mettre à contribution leurs champs de compétences et leur bonne volonté en collaborant activement ensemble, et sous la coordination d'une personne attirée au projet, afin de réinstaller, idéalement rapidement dans les prochaines semaines, les deux stations chaleureuses dans Saint-Roch.

Adopté.

21-01-8 Période d'interaction avec le conseiller municipal

- Travaux

Les travaux aux intersections du boulevard Charest et rue de la Couronne sont prolongés pour trois semaines.

Plusieurs travaux reliés aux bris d'aqueduc auront lieu dans les jours suivant la réunion (sur les rues Dupont, du Roi, Du Parvis et boulevard Langelier).

- Suivi des demandes sur la carte collaborative

Le projet a débuté en mars 2020 sur une carte *Google Map* interactive qui permet de répertorier des propositions pour améliorer la circulation piétonne.

Des demandes citoyennes au sujet du feu piéton à l'intersection St-Joseph/Dorchester ont été analysées par la Ville :

La demande :

Le feu piéton St-Joseph/Dorchester est très achalandé et déconnecté de la réalité des piétons. Alors que tous les feux sont au rouge sur Dorchester au nord et au sud de St-Joseph, celui au coin de St-Joseph demeure au vert, ce qui est vraiment contre-intuitif pour les piétons, ce qui les pousse généralement à traverser « illégalement ». Cette intersection est délibérément dangereuse pour les piétons et très symbolique des priorités des ingénieurs de la Ville, qui pensent d'abord à la fluidité de la circulation automobile.

Réponse de la Ville :

La programmation de ces feux de circulation ne vise pas uniquement la fluidité de la circulation, mais plutôt un équilibre entre trois modes de transport :

1- les piétons : la durée de la phase piétonne est la plus longue par rapport aux autres carrefours, et ce, car on tient compte des volumes piétons enregistrés aux carrefours.

2- le transport en commun (TC) : la présence d'un arrêt important pour le TC entre les rues du Roi et Saint-Joseph fait en sorte que les autobus arrêtent fréquemment à cet arrêt ce qui leur fait perdre l'initiative des feux de circulation. La prolongation du feu vert à la rue Saint-joseph permet ainsi aux autobus d'avancer jusqu'au carrefour Charest pour libérer l'arrêt aux autres autobus en attente et d'éviter une accumulation de retard pour l'ensemble de la flotte qui passe

par cet axe surtout en période de pointe.

3 - Les automobiles : la prolongation du feu à Saint-Joseph a pour but de libérer en période pointe le stationnement sous la bibliothèque. Lors du changement des sens uniques sur la rue Saint-Joseph, la programmation en place donnait plus de temps aux piétons et aux véhicules circulant sur Dorchester. Le feu qui tombait au rouge en même temps que les autres créait une file d'attente sur Dorchester entre les rues du Roi et Saint-Joseph empêchant ainsi les véhicules de sortir du stationnement. Le temps d'attente moyen de ces véhicules était de 15 à 20 minutes ce qui induisait un enjeu d'accumulation de monoxyde de Carbon. Pour cette raison, nous avons prolongé la durée du vert à Saint-Joseph pour réduire la file d'attente et permettre de vider le stationnement en période de pointe.

La Ville va demander à ses ingénieurs d'ajuster la programmation des feux pour les périodes hors pointe afin d'augmenter la durée des piétons. Toutefois, il serait impossible d'augmenter la durée de la phase piétonne durant les périodes de pointe, et ce pour garder l'équilibre avec les autobus et les véhicules sortant du stationnement. La Ville a déjà effectué l'analyse deux fois pour trouver l'équilibre entre ces différents usagers.

L'ajustement de la phase piétonne durant la période hors pointe devra être mise en place durant cet hiver.

- Radar photo sur la rue du Prince-Édouard

Aucun nouvel ajout de rue ou de zone n'est possible pour le moment. La Ville est toujours attachée au décret. En ce sens, les rues où peut être utilisé le photo radar sont identifiées dans une entente conclue entre le MTQ et la Ville.

- PPU Pointe-aux-Lièvres

Le conseil de quartier de février sera le moment d'une consultation publique au sujet de modification au PPU Pointe-aux-lièvres (entrée de Ville) pour réduire les hauteurs permises dans certaines zones, limiter la dimension de certains commerces (Bars / Restaurants) et augmenter le % d'aire verte requis et réduire l'occupation au sol minimal des bâtiments.

Une consultation en ligne aura lieu du 12 au 26 février 2021 à l'adresse suivante : participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/acl

- Places chaleureuses

Tel que discuté au point 7 de la réunion, le retrait des feux a été causé par des bris et du vandalisme. La Ville travaille à revoir son système de foyer pour les secteurs plus à risque.

- Rappel pour la consultation sur la mobilité active

Les cartes interactives sont disponibles pour recevoir les idées et commentaires des

citoyens ou pour soulever des problématiques pour aider à voir comment la mobilité active pourrait être améliorée sur le territoire de la Ville.

Le Conseil de Quartier peut aussi déposer un mémoire s'il y a certains aspects et propositions qu'il aimerait proposer. Les mémoires et les suggestions peuvent être déposés à l'adresse suivante :

<https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/mobilite-active>

- Assemblée du mois de février du CQSR

Le conseiller municipal ne pourra pas être présent à l'assemblée de février du CQSR. Il a un engagement.

- Questions des citoyens

1. Question d'une citoyenne : une résolution au sujet du feu de circulation piéton au coin Charest en face de l'ENAP avait été faite à la Ville. Où en est le dossier ?

Réponse : des études sont présentement menées à la Ville au sujet de l'implémentation de feux de circulation concurrents plutôt qu'exclusifs. Aucune volonté de la part de la Ville n'a encore été formulée sur le sujet et aucune décision n'a été prise pour l'intersection Charest en face de l'ENAP.

2. Question d'un citoyen : est-ce qu'il y aura des rues partagées l'an prochain? Est-ce que plus que des pancartes pourraient être installées?

Réponse: La Ville veut revoir cette initiative l'été prochain. Des suggestions d'emplacements peuvent être émises sur la carte interactive de la ville. Des rues commerciales fermées sont aussi souhaitées par la Ville. Par ailleurs, plus que des pancartes seront installées pour annoncer le partage des rues. La Ville analyse présentement la possibilité d'ajouter des éléments bloquants intégrés au mobilier urbain et à la chaussée.

3. Question d'une citoyenne: qu'est-ce qu'il advient avec la piste cyclable sur la rue Dupont?

Réponse: un tronçon de la piste cyclable sera dévié à partir de la rue Sainte-Hélène jusqu'à Saint-Vallier, car un débarcadère pour l'arrivée d'autobus scolaires au YMCA doit être aménagé. Une demande a été faite au STMI pour réévaluer la nécessité d'avoir une entrée d'autoroute à cet emplacement et ainsi gagner de l'espace pour accommoder les différents usagers de la route.

4. Question d'une citoyenne: est-ce que les CA de coopératives peuvent soumettre des recommandations ou des mémoires aux consultations de verdissement?

Réponse: C'est approprié de les déposer. Souvent la réponse probatoire était que ça serait selon la prochaine vision qui est maintenant en cours de formulation. Pour participer à la consultation, visitez le lien suivant:
https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/loisirs_sports/amenagement-jardins-partages.aspx

La date limite pour participer est le 19 février 2021, 16 h.

5. Question d'une citoyenne: est-ce que la création d'une patinoire dans le quartier Saint-Roch a déjà été envisagée?

Réponse: La place de l'université avait été considérée pour la création d'une patinoire, mais le stationnement souterrain sous l'emplacement causait des défis techniques majeurs à la réalisation du projet. L'ouverture d'une patinoire sera peut-être considérée lors du réaménagement du parc Gilles-Lamontagne.

6. Question d'une citoyenne: est-ce que le CQSR peut poser une action quelconque pour accélérer la demande au Ministère des Transports pour l'installation d'un radar photo sur la rue du Prince-Édouard?

Réponse: Nous n'avons pas d'idées précises. Présentement, les actions qui s'offrent au CQSR sont des activités de sensibilisation. D'autre part, Accès Transport Viable est l'organisme qui peut soumettre des recommandations au Ministère des Transports.

21-01-9 Mention des correspondances

- Autoroute Laurentienne

Une rencontre de suivi a eu lieu le 26 janvier après la conférence de presse de la Ville. Le CQSR demeure mobilisé dans le dossier.

- Laurentia

La résolution a été envoyée aux députés fédéraux ainsi qu'à la représentante de la Ville au Port de Québec. Le CQSR est en train de procéder aux envois aux députés provinciaux.

Le CQSR est invité à la table Littorale Est qui propose une vision citoyenne basée sur la démocratie participative, l'écologie et l'inclusion sociale pour le développement de la zone portuaire visée par le projet Laurentia. Le CQSR est invité à assister à une charrette de design organisé par le regroupement le 1^{er} février 2021.

Le CSQR est en questionnement par rapport aux prochaines étapes de mobilisation. Il est suggéré de se joindre à l'initiative du GIRAM.

RÉSOLUTION CA21-01-12

SUR PROPOSITION DE M. Pierre Maheux DUMENT APPUYÉE PAR Mme Véronique Chabot, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch appuie la demande du GIRAM pour demander que les impacts du transport terrestre du projet Laurentia soient soumis au processus du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE).

Adopté.

- Consultation pour la Vision de la mobilité active

Le CQSR a l'intention de déposer avis avec toutes les anciennes résolutions et recommandations faites sur le sujet dans les dernières années.

- Consultation de la Ville pour l'ancien édifice Sears (Vanier)

L'ancien édifice Sears à Vanier sera reconverti en édifice institutionnel pour devenir un campus satellite de l'Université du Québec à Trois-Rivières. La ville opère une consultation citoyenne en ligne jusqu'au 28 janvier 2021.

21-01-10 Enjeux ponctuels et comités

- Table Littoral Est

LE CQSR va se joindre au regroupement.

- Station du Parvis et vandalisme

L'enjeu a été couvert au point 7 et 8 de la réunion.

- Piste cyclable de la rue Dupont

L'enjeu a été couvert au point 7 et 8 de la réunion.

- Patinoire

L'enjeu a été couvert au point 8 de la réunion.

- Comité chantier

Un comité pour développer la question du développement immobilier dans le quartier va être mis sur pied prochainement. Monsaintroch.com a aussi publié un bilan très bien réalisé sur ce sujet. Il est disponible à l'adresse suivante : <http://monsaintroch.com/2021/2020-retrospective-des-grands-chantiers-et-projets-immobiliers/>

Si un ou une citoyen.ne se demande à quel projet immobilier est voué un terrain vague, le CQSR peut investiguer la question.

- Autres

Aucun point n'est soulevé.

21-01-11 Questions et commentaires du public

21-01-12 Varia

21-01-13 Levée de l'assemblée

L'assemblée ordinaire est levée à 21h39.

